

CONSEIL MUNICIPAL de VILLENEUVE DE LA RIVIERE
Séance du 8 décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le 8 décembre à 20 H 30, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, Maire de la commune.

✓ **PRESENTS** :

Mesdames RUIZ-MARRASSE-HUGUES-VALENTINI-PUIG-ORELLA
Messieurs PASCAL-PIQUES-ALSINA -ANNE-THORENT

✓ **ABSENTS EXCUSES** :

Messieurs SANSON-FREIXE-ARCOUR

✓ **ABSENTS NON EXCUSEES** :

Madame SOUCI

M. ARCOUR a donné procuration à Mme RUIZ

M. SANSON a donné procuration à Mme HUGUES

ORDRE DU JOUR

➤ **Déclassement du domaine public au domaine privé de la commune de la maison 24 rue des écoles, cadastrée B 1209 :**

- Déclassement de la maison 24 rue des écoles cadastrée B.1209 du code domaine public au domaine privé, désaffectation liée a la cessation de toute activités publique. Le bâtiment n'est plus de fait dans le domaine public,
 - 1 : désaffectation matérielle du domaine public
 - 2 : déclassement du domaine public communal au domaine privé communal.

Question de M.F Orella : Solution trouvée pour Regards ? Déménagement vers l'appartement, communal au-dessus de la cantine au 5, rue des écoles (déménagement provisoire des collections de Regards).

Voté à l'unanimité

➤ **Délégation au maire pour passation des marchés :**

Délibération déléguant au maire la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qu'ainsi toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Article L 2122-22 du CGCT point n°4 ;

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres et toutes décisions des avenants quand les crédits sont inscrits au budget.

Question de M.F Orella : Retour sur les montants définis au début de mandat ? Les seuils peuvent être modifiés et fixés à de nouveaux seuils.

Il s'agit de permettre au maire de signer des marchés, après décision du Conseil Municipal, sans toutefois réunir le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal sera systématiquement informé et qu'il s'en tiendra aux montants votés par le Conseil Municipal.

Ces délégations de signature entrent dans le cadre de ce qui a été acté par le Conseil Municipal.

- Contre 2 : (C. Hugues, G. Sanson)
- Pour 12 : (les présents + J.L Arcour)

➤ **Questions diverses**

- Boulodrome :
(Décaissement + gravier) fin des travaux dans la semaine.
- Démolition de l'hôtel de ville avenue du Canigou :
Sondage du terrain à la suite.
Construction courant 2015.
- Incident sur l'usine d'incinération le 23/08/14 :
Document complémentaire a consulté en mairie.
- Logement sociaux au Carignan :
16 en T2, T3, T4 et R+1
Permis de construire déposé avant le 31/12 et travaux avant juin 2015.
Logements sociaux rétrocédés à un bailleur social privé ; « les 3 Moulins ».
- 1 emplacement / Véhicule :
Parking provisoire sur le terrain Raynal derrière les maisons Freixe et Jaume, accord verbal de la famille. Prévoir un accès. La commission cadre de vie se rendra sur place.

- H.Thorent rencontre demain M.Briaud (voir C.M précédent) :
Visite de la salle des fêtes après information sur les créneaux horaires. Puis M.Briaud fera un sondage auprès de la population sur la viabilité de son projet.
- Compte Rendu du comité de pilotage du PEDT :
La qualité des activités n'est pas la cause de la baisse des effectifs mais la fatigue des élèves.
- Cérémonie des voeux :
30/01/15 à partir de 18h30
- Vente du terrain (457 m²) près des HLM Le Morastell :
L'acheteur s'est désisté la veille de la signature de l'acte. Il demande de baisser le prix de 86.000 euros à 73.000 euros (188 euros le m²) (160euros le m²).
Le terrain communal a coté a été vendu à 190 euros le m².
Le maire propose de le remettre en vente et de ne pas baisser le prix.
Le problème est que cette vente était prévue au budget prévisionnel.
- Prochain Conseil Municipal le 18/12/14 à 20h30 suivi d'une collation

Séance levée à 21h35.